Nations Unies A/HRC/13/69

Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Treizième session
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour donner suite à la résolution 9/8 et sur les obstacles rencontrés ce faisant et recommandations concernant les moyens d'améliorer encore, d'harmoniser et de réformer le régime conventionnel*

1. Dans sa résolution 9/8, intitulée «Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans de la suite donnée à cette résolution et des obstacles rencontrés ce faisant, et de lui recommander notamment les moyens d'améliorer encore, d'harmoniser et de réformer le régime conventionnel. Le présent rapport passe brièvement en revue les faits nouveaux pertinents les plus récents.

2. Des informations sur la vingt et unième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 juillet 2009, ont été soumises à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, en application de sa résolution 57/202. Ce rapport (A/64/276) comporte également des informations sur les résultats des huitième et neuvième réunions intercomités.

3. En 2009, les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont tenu 20 sessions, à Genève et à New York, ce qui représente soixante-quatre semaines de réunion (chaque session ayant une durée de une à quatre semaines), au cours desquelles 103 rapports d'États parties ont été examinés dans le cadre de séances plénières et par des groupes de travail lorsque de tels groupes existaient. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à l'une de ses sessions, s'est réuni en deux chambres et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a prolongé l'une de ses sessions d'une semaine afin de résorber le retard accumulé dans l'examen des rapports. En 2009, les organes conventionnels ont reçu au total 150 rapports d'États parties. Le Comité des droits des personnes handicapées a tenu ses deux premières sessions en 2009 et a entamé ses travaux relatifs à son règlement intérieur et à ses méthodes de travail.

* Soumission tardive.

Merci de recycler

4. Les organes conventionnels ont poursuivi leurs travaux en vue d'achever l'élaboration de directives propres à chaque instrument qui viendront compléter les directives relatives à l'établissement du document de base commun. En 2009, le Comité des droits des personnes handicapées a adopté des directives portant sur l'établissement des rapports qui lui sont soumis et le Comité des droits de l'homme a entamé des travaux aux mêmes fins. Les organes conventionnels ont continué d'élaborer, d'améliorer et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail telles que celle consistant à établir une liste des points à traiter avant la soumission des rapports périodiques, et d'affiner les procédures de suivi des observations finales et des constatations relatives aux communications. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'enfant ont adopté de nouvelles observations générales. Les organes conventionnels et le secrétariat ont poursuivi leurs efforts d'harmonisation et de normalisation de leurs travaux, notamment dans le cadre des neuvième et dixième réunions intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, d'une durée de trois jours chacune, et de la vingt et unième réunion des présidents de ces organes, d'une durée de deux jours.

5. Les organes conventionnels et le secrétariat ont examiné environ 9 000 pièces de correspondance et plus de 110 nouvelles plaintes émanant de particuliers reçues par les organes conventionnels ont été enregistrées. Le Comité des droits de l'homme, le Comité contre la torture, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont examiné et adopté des décisions finales concernant une centaine de communications. Ils ont adressé plus de 30 demandes de mesures provisoires de protection dans des cas où l'absence de telles mesures pouvait causer un préjudice irréparable à l'auteur de la communication. Ils ont également assuré le suivi de plus de 50 décisions concluant à une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention contre la torture ou de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 2009, le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a effectué trois visites de pays – au Cambodge, au Honduras et au Paraguay.

6. Quatre réunions d'État parties ont été organisées à Genève et à New York en 2009, essentiellement pour pourvoir des sièges devenus vacants à l'expiration du mandat des experts qui les occupaient (Comité des droits de l'homme, Comité contre la torture, Comité des droits des personnes handicapées et Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille). Le nombre de membres du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été porté à 14 après l'entrée en vigueur de la Convention pour le quarante et unième État partie en juillet 2009. La réunion des États parties a donc également élu les experts qui occuperont les nouveaux sièges. En 2009, les organes conventionnels ont en outre tenu six réunions informelles avec les États parties, lesquelles ont bénéficié d'une large participation et ont permis aux États parties et aux organes conventionnels d'examiner ensemble les faits nouveaux les plus récents concernant les travaux de ces organes ainsi que d'autres questions d'intérêt commun, en particulier les efforts entrepris par les organes conventionnels pour améliorer leurs méthodes de travail (Comité des droits des personnes handicapées, Comité des droits de l'homme, Comité contre la torture, Sous-Comité pour la prévention de la torture, Comité des droits de l'enfant et Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille). Un groupe de travail à composition non limitée du Conseil des droits de l'homme chargé d'étudier la possibilité

d'élaborer un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications s'est réuni du 14 au 18 décembre 2009[1].

7. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a actualisé le DVD didactique consacré aux activités des organes conventionnels, intitulé «Les organes de traités: les droits de la personne en action», qui sera disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le Haut-Commissariat a également organisé des séminaires de formation sur l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et sur les procédures de suivi au Burundi, à Djibouti, aux Maldives, au Niger, en Serbie et aux Seychelles, ainsi que des ateliers régionaux au Mali (en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie, à l'intention de 13 pays francophones d'Afrique de l'Ouest) et en Thaïlande (pour l'Indonésie, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande). Un colloque juridique régional a également été organisé en Thaïlande (à l'intention du Cambodge, de l'Indonésie, de la Malaisie, de Sri Lanka et de la Thaïlande).

8. Le 14 septembre 2009, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, s'exprimant devant le Conseil des droits de l'homme, a notamment mis en relief l'importance des organes conventionnels et, en particulier, de leurs mécanismes d'examen des rapports périodiques et des plaintes émanant de particuliers et de la procédure d'examen périodique universel. Elle a souligné que les résultats globalement concluants obtenus dans le cadre du système de protection des droits de l'homme – parmi lesquels on retiendra l'augmentation du nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme et la mise en place des organes conventionnels correspondants ainsi qu'un meilleur respect par les États de leurs obligations en matière de soumission de rapports – avaient pour conséquence que les organes conventionnels et le Haut-Commissariat étaient davantage sollicités. Elle a ajouté que, si l'on pouvait se réjouir de ces résultats encourageants, il convenait que les États parties et les autres parties prenantes engagent une réflexion sur les moyens de rationnaliser et de renforcer le système conventionnel, afin d'améliorer la coordination entre les différents mécanismes et de renforcer leurs échanges avec les procédures spéciales et avec le mécanisme d'examen périodique universel. La Haut-Commissaire a lancé un appel similaire devant l'Assemblée générale le 21 octobre 2009.

9. Le Haut-Commissariat et le Comité des droits de l'enfant, en coopération avec d'autres partenaires, ont organisé la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. À cette occasion, 700 représentants, au nombre desquels figuraient des hauts dignitaires, des enfants et des jeunes (plus de 60 États et 130 ONG et établissements d'enseignement étaient représentés) ont examiné trois thèmes, à savoir la dignité, le développement et le dialogue, dans le cadre de six ateliers, les 8 et 9 octobre 2009, et ont formulé des recommandations qui ont été adoptées par le Comité à sa cinquante-troisième session, en janvier 2010. En outre, le Haut-Commissariat, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et les commissions régionales de l'ONU, a organisé une série de manifestations aux niveaux national et régional (Bangkok, Banjul, Buenos Aires, Genève et Istanbul) pour célébrer le trentième anniversaire du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans le contexte de l'examen de la mise en œuvre du Programme de Beijing quinze ans après son adoption. Le point d'orgue de cette célébration a été une manifestation mondiale qui s'est déroulée le 3 décembre 2009 au Siège de l'ONU, à New York, et à laquelle ont pris part le Secrétaire général, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cette manifestation a réuni des intervenants venus du monde entier qui ont donné des exemples

[1] Le rapport du groupe de travail a été soumis au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa treizième session, qui aura lieu en mars 2010 (A/HRC/13/43).

de la manière dont la Convention était utilisée pour mettre en œuvre les droits fondamentaux des femmes et pour instaurer l'égalité des sexes dans leur pays, notamment par l'application du Protocole facultatif à la Convention, dont l'année 2009 marquait le dixième anniversaire. Le Haut-Commissariat a également organisé, du 28 au 30 octobre 2009, un séminaire d'experts de trois jours à l'intention des membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels en vue d'appuyer les futurs travaux que le Comité mènera en application du nouveau protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce séminaire, intitulé «Implementation of the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights: future role of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights» (mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques: rôle futur du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), a réuni des experts de divers pays, notamment d'Afrique du Sud, d'Argentine, de Colombie et d'Inde, qui ont une expérience approfondie de l'examen par les tribunaux nationaux des plaintes émanant de particuliers qui touchent aux droits économiques, sociaux et culturels.

10. La dixième réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'est tenue à Genève du 29 novembre au 2 décembre 2010. Trois représentants de chaque organe conventionnel ont été invités à y participer. Deux points, en particulier, figuraient à l'ordre du jour de la réunion, à savoir le suivi des observations finales et des décisions et le mécanisme d'examen périodique universel. Les participants se sont essentiellement penchés sur les moyens pour les organes conventionnels de renforcer, d'harmoniser et de développer les procédures de suivi de l'examen des rapports périodiques et des plaintes émanant de particuliers. À ce jour, quatre comités ont officiellement instauré des procédures de suivi: le Comité des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité contre la torture et, plus récemment, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les participants ont également débattu des moyens d'améliorer l'efficacité des enquêtes et des visites effectuées dans le cadre des procédures actuellement prévues par certains des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le secrétariat a fourni aux participants deux documents de travail qui ont servi de point de départ à leurs débats: un aperçu des procédures de suivi appliquées dans le cadre de la procédure d'examen des rapports périodiques (HRI/ICM/2009/6) et une présentation générale des procédures de suivi appliquées dans le cadre de la procédure d'examen des communications émanant de particuliers (HRI/ICM/2009/7). Le rapport complet sur la réunion ainsi que le rapport qui sera établi sur la onzième réunion intercomités seront soumis aux présidents des organes conventionnels créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à leur vingt-deuxième réunion, qui se tiendra à Genève du 28 juin au 2 juillet 2010 (en application de la résolution 49/178 de l'Assemblée générale). Y figureront les points d'accord proposés par les participants à la dixième réunion intercomités.